

Numéro : DIR23 - 201

Date : 1^{er} décembre 2023



GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTOIRE

DECISION

**OBJET : Concession pour l'alimentation en eaux de la zone industrialo-portuaire
Approbation des tarifs pour l'année 2024**

Vu :

- l'article 14 du traité de concession en date du 20 juin 1972 entre la Ville du Havre et le Port Autonome du Havre, relatif à l'alimentation en eaux de la zone industrielle Est du port du Havre ;
- le courrier du 24 octobre 2023 de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole transmettant le projet de grille tarifaire pour l'année 2024 ;
- l'affichage de la proposition tarifaire pendant 15 jours à compter du 25 octobre 2023, constaté par Huissier de Justice ;
- la note de la direction territoriale du Havre en date du 23 novembre 2023.

Le directoire approuve la grille tarifaire ci-jointe pour l'alimentation en eaux de la zone industrialo-portuaire du Havre applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Krishnaraj DANARADJOU

Stéphane RAISON,
Président du Directoire

Christophe BERTHELIN

Florian WEYER

Signature
numérique de
Florian WEYER
Date : 2023.12.01
14:28:28 +01'00'

Florian
WEYER

Dominique RITZ

Dominique
RITZ

Signature numérique de
Dominique RITZ
Date : 2023.12.01 14:00:05
+01'00'

Antoine BERBAIN

Acte à caractère réglementaire

1) Eau industrielle

pour le terme proportionnel :

Consommation le mètre cube	2023 HT		2024 HT		Variation
Tranches annuelles :					
de 0 à 100 000 M3	0,3852	€/m3	0,3998	€/m3	3,80%
de 100 000 à 350 000 M3	0,3465	€/m3	0,3597	€/m3	3,80%
de 350 000 à 850 000 M3	0,3082	€/m3	0,3199	€/m3	3,80%
de 850 000 à 2 850 000 M3	0,2696	€/m3	0,2798	€/m3	3,80%
plus de 2 850 000 M3	0,2314	€/m3	0,2402	€/m3	3,80%

pour le terme fixe

Abonnement	2023		2024		Variation
Taille compteurs	€ HT par an		€ HT par an		
12, 15	1 616,74	€/an	1 678,18	€/an	3,80%
20	1 940,09	€/an	2 013,81	€/an	3,80%
25 et 30	1 940,09	€/an	2 013,81	€/an	3,80%
40	2 485,16	€/an	2 579,60	€/an	3,80%
50 et 60	2 867,49	€/an	2 976,45	€/an	3,80%
80	3 823,33	€/an	3 968,62	€/an	3,80%
100	9 558,30	€/an	9 921,52	€/an	3,80%
125 et 150	13 381,58	€/an	13 890,08	€/an	3,80%
200	19 116,57	€/an	19 843,00	€/an	3,80%
250	28 674,85	€/an	29 764,49	€/an	3,80%
300	38 233,13	€/an	39 685,99	€/an	3,80%
400 et plus	47 791,42	€/an	49 607,49	€/an	3,80%

2) Eau Potable :

pour le terme proportionnel :

Consommation le mètre cube	2023 HT		2024 HT		Variation
Facturation annuelle	2,0002	€/m3	2,0762	€/m3	3,80%
Double réseau et réseau unique	3,4905	€/m3	3,6231	€/m3	3,80%
Marine	5,2891	€/m3	5,4901	€/m3	3,80%

pour le terme fixe :

ABONNEMENT	2023 HT		2024 HT		Variation
Compteur de diamètre 12 mm	43,95	€/an	45,62	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 15 mm	43,95	€/an	45,62	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 20 mm	63,67	€/an	66,09	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 25 mm	99,30	€/an	103,07	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 30 mm	99,30	€/an	103,07	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 40 mm	146,10	€/an	151,65	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 50 mm	245,56	€/an	254,89	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 60 mm	245,56	€/an	254,89	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 80 mm	355,56	€/an	369,07	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 100 mm	461,94	€/an	479,49	€/an	3,80%

Compteur de diamètre 125 mm	709,15	€/an	736,10	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 150 mm	709,15	€/an	736,10	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 200 mm	960,60	€/an	997,10	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 250 mm	960,60	€/an	997,10	€/an	3,80%
Compteur de diamètre 300 mm	1 727,35	€/an	1 792,99	€/an	3,80%
Débitmètre 150 mm	3 603,46	€/an	3 740,39	€/an	3,80%
Débitmètre 250 mm	4 852,02	€/an	5 036,40	€/an	3,80%
Débitmètre 400 mm	5 582,27	€/an	5 794,40	€/an	3,80%

3) Facturations diverses :

	2023 HT		2024 HT		Variation
Attachement abonnement calculé au prorata temporis au-delà d'une journée	172,59	€/mois	179,15	€/mois	3,80%
Marine - Tarif A : eau livrée par le personnel de la COMMUNAUTE URBAINE, mise à disposition (tous matériels compris)	195,89	U	202,39	U	3,32%
Plombage des compteurs L'unité	3,55	U	3,68	U	3,80%
Location de motopompe débit 20m3/heure y compris transport et carburant, à l'exclusion des frais de personnel de surveillance pendant la durée de la livraison et de la fourniture d'eau : l'heure	32,69	€/h	33,93	€/h	3,80%
Dépose et repose de compteur pour étalonnage : l'unité	53,57	U	55,61	U	3,80%
Etalonnage de compteur	Frais Réels				
Vérification de compteur à domicile : l'unité	212,89	U	220,98	U	3,80%
Fourniture et pose d'un dédoubleur d'impulsion pour compteur	260,00	€	269,88	€	3,80%
Mise à disposition d'un accès à un portail télérelève "gros consommateur"	66,00	€/an	68,51	€/an	3,80%
Bris de scellés injustifiés, enlèvement de plaques pleines, arrachement de têtes émettrices et tout acte de malveillance	146,76	U	152,34	U	3,80%
Bris de scellés injustifiés, arrachement de têtes émettrices, enlèvement de plaques pleines avec ouverture illicite de l'alimentation de l'installation privée, toute manœuvre permettant d'obtenir de l'eau à l'insu du service ou interdisant l'accès, la lecture ou le remplacement du compteur	309,44	U	321,20	U	3,80%
Indemnité forfaitaire pour sinistre sur canalisation, frais de réparation non compris.					
	2023 HT		2024 HT		Variation
diam. inférieur ou égal à 80 mm	301,66 €	U	313,12 €	U	3,80%
diam. 100 mm	402,21 €	U	417,49 €	U	3,80%
diam. 150 mm	595,15 €	U	617,77 €	U	3,80%
diam. 200 mm	786,04 €	U	815,91 €	U	3,80%
diam. 250 mm	1 180,09 €	U	1 224,93 €	U	3,80%
diam. 300 mm	1 574,14 €	U	1 633,96 €	U	3,80%
diam. 400 mm	2 425,57 €	U	2 517,74 €	U	3,80%
diam. 500 mm	3 277,42 €	U	3 401,96 €	U	3,80%
diam. 600 mm	4 424,52 €	U	4 592,65 €	U	3,80%
diam. 700 mm et 800 mm	5 571,60 €	U	5 783,32 €	U	3,80%
diam 900mm et 1000 mm	6 555,63 €	U	6 804,74 €	U	3,80%
frais de réparation du sinistre	Frais Réels		Frais Réels		
Appareils mobiles et distribution avec compteur, terme fixe au prorata temporis.					
	2023 HT		2024 HT		Variation

Col de cygne de 40 mm avec compteur 20 mm	584,31	€/an	606,51	€/an	3,80%
Compteur mobile de 50 mm à une sortie de 40mm	1 985,81	€/an	2 061,27	€/an	3,80%
Compteur mobile de 100 mm à deux sorties de 65 mm	3 886,96	€/an	4 034,66	€/an	3,80%
Dépôt de garantie pour les appareils ci-dessous	2023 HT		2024 HT		Variation
Col de cygne avec compteur 20 mm	707,46 €	U	734,34 €	U	3,80%
Compteur mobile 50 mm	1 932,88 €	U	2 006,33 €	U	3,80%
Compteur mobile 100 mm	5 101,07 €	U	5 294,91 €	U	3,80%

Indemnité pour perte, vol ou détérioration de col de cygne :

Compteur mobile 15 mm	250,00 €	U	259,50 €	U	3,80%
Compteur mobile 20 mm	300,00 €	U	311,40 €	U	3,80%
Compteur mobile 40 mm	450,00 €	U	467,10 €	U	3,80%
Compteur mobile 50 mm	750,00 €	U	778,50 €	U	3,80%
Compteur mobile 60 mm	1 500,00 €	U	1 557,00 €	U	3,80%
Compteur mobile 80 mm	2 000,00 €	U	2 076,00 €	U	3,80%
Compteur mobile 100 mm	2 500,00 €	U	2 595,00 €	U	3,80%
Indemnité pour non restitution de col de cygne Marine et ses équipements	800,54 €	U	830,96 €	U	3,80%

DEPLACEMENT DE PERSONNEL	2023 HT		2024 HT		Variation
Déplacement ordinaire d'un agent pour relevé exceptionnel	21,12 €	U	21,82 €	U	3,32%
Déplacement d'un agent dû à un non-paiement, une négligence, un déplacement inutile dans le cadre de l'astreinte, un déplacement inutile dans le cadre d'une intervention sur compteur etc... (1)	42,23 €	U	43,63 €	U	3,32%
Déplacement d'un agent pour relève d'un compteur d'eau (cas d'un refus d'un abonné de permettre l'équipement du compteur au système de télérelève ou toute manœuvre empêchant la relève à distance)	56,14 €	U	58,00 €	U	3,32%

(1) même taux que ci-dessus majoré de 100%

INSTALLATION DE STATIONS RADIO-ELECTRIQUES	2023 HT		2024 HT		Variation
Frais d'étude technique et de gestion de dossier dans le cas de nouvelles installations ou de modifications d'installations existantes Ce forfait comprend également les frais de déplacement des agents d'exploitation ou de la société de surveillance pour l'ouverture et la fermeture du site pendant la phase d'étude des équipements, mais ne couvre pas les frais de déplacement et de surveillance pendant la période des travaux	946,57 €	U	978,00 €	U	3,32%
Frais d'interventions l'intervention comprend l'ouverture, l'accompagnement dans la limite d'une heure et la fermeture du site ; en cas d'intervention d'une durée supérieure à une heure, chaque heure supplémentaire sera facturée sur la base du bordereau de prix unitaires du marché, augmentés des frais généraux de gestion	Forfait facturé sur la base du bordereau des prix figurant au marché passé entre la Communauté Urbaine et la société de surveillance, augmenté de 14 % correspondant aux frais généraux de gestion				
Les branchements neufs et modification de branchements sont facturés au coût réel (attachement majoré du coefficient de révision correspondant) auxquels s'ajoutent 14% au titre des frais d'étude, de contrôle et de surveillance (les frais d'étude, de contrôle et de surveillance sont plafonnés à 400 euros HT)					

Il convient d'ajouter au prix de vente du mètre cube d'eau potable figurant sur ces tarifs les éléments suivants :

- La taxe sur la valeur ajoutée
 - La redevance de prélèvement pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) soit 0,11€HT/m³
 - La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (AESN) hormis attachements et redevables directs soit 0,38€ HT/m³
- (ces deux derniers éléments étant eux aussi soumis à l'application de la TVA)